

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un projet de télédistribution concernant la ZAC DE LUDRES SUD. Le réseau pourrait être étendu au Centre de LUDRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- de donner avis favorable à la construction d'un réseau de télédistribution qui desservira LUDRES CENTRE & la ZAC LUDRES SUD.
- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et notamment à contacter diversés entreprises pour l'établissement du devis et des plans.